



HAUTE AUTORITÉ  
POUR LA TRANSPARENCE  
DE LA VIE PUBLIQUE

## DECLARATION D'INTÉRÊTS

**en qualité de**

Elu régional/Normandie (28)/Vice-Président en  
chargé des affaires européennes, des coopérations  
interrégionales et de l'action internationale

**NOM : PRIOLLAUD**

**PRENOM : François-Xavier**

- Date de nomination ou d'entrée en fonctions : 07/01/2016**
- Date de renouvellement ou de fin de fonctions : .../.../...**

### Indications générales

- 1) En vertu de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 susvisée, constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.
- 2) En vertu du I de l'article 4 et du I de l'article 11 de la même loi, la déclaration d'intérêts, qui vise à prévenir la survenance des conflits d'intérêts porte sur les intérêts détenus à la date d'élection et dans les cinq années précédant cette date. La déclaration précise le montant des rémunérations, indemnités ou gratifications perçues au titre des éléments mentionnés aux 1° à 5° et 8° de la présente déclaration.
- 3) La mention "néant" doit être portée dans les rubriques non remplies.

<b>Renseignements personnels :</b>
------------------------------------

**Année de naissance :** 07/07/1975

**Profession :** Administrateur de l'Assemblée nationale

**Adresse à utiliser pour le courrier :** [REDACTED]

[REDACTED]

**Coordonnées téléphoniques :** [REDACTED]

**Mail à utiliser pour le courriel :** [REDACTED]

\*

**1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination :**

<b>Description de l'activité professionnelle</b>	<b>Rémunération ou gratification perçue</b>
Administrateur de l'Assemblée nationale <sup>(1)</sup> Employeur: Assemblée nationale	47 000 euros annuels (rémunération imposable déclarée pour l'année 2015)

Commentaires :

<sup>1</sup>Rémunération variable du fait du régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Assemblée nationale. En application de la loi, je bénéficie d'une décharge de 50% d'activité afin d'exercer mes mandats. La rémunération indiquée correspond donc à 50% d'une rémunération à plein temps

**2° Les activités professionnelles ayant donné lieu à rémunération ou gratification exercées au cours des cinq dernières années :**

<b>Description de l'activité professionnelle</b>	<b>Rémunération ou gratification perçue</b>
de 01/2011 à 06/2012 Directeur général du Nouveau Centre	7 000 euros nets / mois
de 07/2012 à 05/2016 Administrateur de l'Assemblée nationale	Rémunération à temps plein du 1er juillet 2012 au 31 mai 2014: environ 7500 euros nets/mois Rémunération à 50% d'un temps plein depuis le 1er juin 2014: Environ 3 800 euros nets / mois
de 09/2013 à 05/2015 Enseignant à l'Institut d'études politiques de Paris <sup>(1)</sup>	Rémunération totale perçue en 2014: 1422,10 euros Rémunération totale perçue en 2015: 711,05 euros

Commentaires :

<sup>1</sup>Activité de tuteur d'un groupe d'étudiants sur le projet: "Le livre européen du mois" (dans le cadre des projets collectifs du Master affaires européennes de Sciences Po).

**3° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq dernières années :**

<b>Identification de l'employeur ou de la structure sociale d'emploi</b>	<b>Description de l'activité professionnelle</b>	<b>Rémunération ou gratification perçue</b>
Néant		

**4° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination ou lors des cinq dernières années :**

<b>Identification de l'organisme public ou privé ou de la société</b>	<b>Description de l'activité</b>	<b>Rémunération ou gratification perçue</b>
Année: 2016 EPFN	Etablissement foncier public de Normandie <sup>(1)</sup>	Néant
Année: 2016 EPCC Evreux - Louviers - Eure	Etablissement public de coopération culturelle <sup>(2)</sup>	Néant
Année: 2014 Mouvement européen - France	Vice-Président <sup>(3)</sup>	Néant

Commentaires :

<sup>1</sup>Membre suppléant du conseil d'administration (désigner par le Conseil régional en suppléance d'un membre titulaire)

<sup>2</sup>Structure créée le 1er janvier 2016. J'y siége de droit en ma qualité de maire de Louviers.

<sup>3</sup>Structure associative

**5° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination :**

<b>Identification de la société</b>	<b>Evaluation de la participation financière</b>	<b>Rémunération ou gratification perçue</b>
EDITIONS FRANCE ROQUE	1568 €	Néant

6° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin :

Identification du conjoint, du partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou du concubin	Description de l'activité professionnelle
	Responsable Data et Digital (Akzo Nobel Decorative Paints France)

7° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts :

Identification de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées
Néant	

**8° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination :**

<b>Identification des fonctions et mandats électifs</b>	<b>Date de début et de fin de fonction et mandats électifs</b>	<b>Rémunérations, indemnités ou gratifications perçues</b>
Maire de Louviers	Début: 2014 Fin: 2020	41 740 euros bruts annuels
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure	Début: 2014 Fin: 2020	29 097,90 euros bruts annuels
Vice-Président de la Région Normandie	Début: 2016 Fin: 2022	31 932,36 euros bruts annuels

## **9° Observations.**

Cette déclaration intervient plus de 2 mois après la prise de fonction car, à l'instar des 14 autres vice-présidents de la région Normandie, j'ai reçu le 13 janvier 2016 un courrier de la directrice générale des services de la région m'indiquant de façon explicite que ma délégation de fonction n'emportait pas délégation de signature. Or seuls les titulaires d'une délégation de signatures ont l'obligation d'adresser leur déclaration à la HATVP. Néanmoins, il résulte d'échanges entre le cabinet du Président de la région et les services de la HATVP qu'une déclaration est néanmoins nécessaire. Pour attester de ma bonne foi, je joins le copie du courrier qui m'avait été adressée le 13 janvier 2016 et me tiens bien entendu à votre disposition pour toute précision. FX Priollaud

**Il est enfin rappelé que le code pénal punit d'une peine de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende le fait d'omettre de déclarer une partie substantielle de son patrimoine ou de fournir une évaluation mensongère de son patrimoine, et d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait de ne pas communiquer les informations et pièces utiles à l'exercice de la mission de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique.**

**Peuvent être prononcées, à titre complémentaire de la première de ces peines l'interdiction des droits civiques selon les modalités prévues aux articles 131-26 et 131-26-1 du code pénal, ainsi que l'interdiction d'exercer une fonction publique selon les modalités prévues à l'article 131-27 du même code.**

Je soussigné : François-Xavier PRIOLLAUD

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration ;

Fait, le 22/05/2016 11:35:30

Signature : François-Xavier PRIOLLAUD